



MAURITANIE

FEUILLES DE ROUTE DE L'UE PAR PAYS POUR L'ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE

2014 – 2017

Approuvé par:



Mise en oeuvre par:



Date d'approbation : 06/05/2015

Abréviations :

AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Espagne)
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CCC	Comité de Concertation Communale
CNDH	Commission nationale des Droits de l'Homme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DUE	Délégation de l'Union européenne
EM	Etats Membres de l'UE
FED	Fonds Européen de Développement
FONADH	Forum National des Droits Humains
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IRA	Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ODDH	Organisation de Défense des Droits de l'Homme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAMO	Programme d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PDC	Plan de Développement Communal
PESCC	Programme de l'Union européenne pour la société civile et la culture
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAC	Service de Coopération & d'Action Culturelle (France)
UE	Union européenne

Introduction :

Les feuilles de route poursuivent l'objectif de développer un cadre stratégique commun pour l'engagement envers la société civile tant de la part de l'UE que des Etats membres, afin d'améliorer l'impact, la prévisibilité et la visibilité des actions européennes. Les feuilles de route ont été conçues pour traduire en actions concrètes, sur le terrain les priorités de la Communication de l'UE de septembre 2012 sur la société civile.

Les feuilles de route cherchent également à accroître la cohérence de la coopération européenne envers la société civile, à travers les différents instruments et programmes, ainsi qu'à améliorer progressivement la coordination et l'échange de bonnes pratiques entre les délégations, les Etats Membres (EM) et d'autres acteurs internationaux.

En Mauritanie, la feuille de route a été élaborée à travers des ateliers regroupant la DUE et les Etats Membres ainsi que des ateliers participatifs de concertation avec la Société Civile. A Nouakchott, 110 représentants d'OSC ont participé à trois ateliers : deux avec la société civile mauritanienne (le 9 et 10 mars 2015) et un troisième avec les ONG internationales avec une forte présence dans le pays (11 mars 2015). Six autres ateliers ont été organisés par les ONG en charge des projets d'appui aux OSC réalisés dans le cadre du « Programme de l'Union européenne pour la société civile et la culture » (PESCC). Ainsi, 262 organisations de base et hors de Nouakchott ont été consultées du 31 mars au 13 avril 2015 dans 6 régions (Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi, Boghé, Aïoun et à Atar).

La feuille de route a été présentée aux OSC à Nouakchott en réunion plénière le 6 mai 2015.

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Types d'Organisations de la Société Civile (OSC) en Mauritanie

L'UE considère comme OSC toutes les structures, non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des citoyens s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques. Agissant à l'échelon local, national, régional ou international, elles comprennent des organisations urbaines et rurales, formelles et informelles.

La société civile mauritanienne s'est métamorphosée dans les années 1990, au début de la démocratisation en Mauritanie et les populations aspirent désormais à un mieux-être et à la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Cette société civile est principalement composée d'organisations créées récemment, dont la plupart sont devenues formelles. Elles ne font pas preuve de véritable cohésion et n'ont que peu d'emprise sur la consolidation de l'Etat de droit, et de la démocratie. Ces dernières années ont vu un élan dans la création de mouvements étudiants et de jeunes.

En Mauritanie, les OSC sont très diverses, poursuivant des objectifs différents, et ayant adopté des systèmes de gouvernance variés. Certaines ont vocation à délivrer des services, d'autres à représenter différentes communautés ou groupes sociaux, d'autres encore se sont assigné une mission revendicatrice dans les domaines de l'accès aux droits, de la citoyenneté et dans le domaine culturel. Enfin, un petit nombre vise à contribuer à la production de politiques publiques sectorielles.

Droits juridiques fondamentaux

La société civile dispose d'un cadre juridique depuis l'indépendance de la Mauritanie. La loi de 1964¹ régit le droit d'association et d'expression, avec un régime d'autorisation préalable pour les associations, organisations non gouvernementales, réseaux etc. La constitution et le fonctionnement des syndicats professionnels sont quant à eux régis par la loi n°61.033 du 30 janvier 1961.

Pour légaliser leur existence, les OSC doivent suivre une procédure officielle qui pose des difficultés à certaines. Entre autres obstacles, la langue d'enregistrement étant l'arabe, certaines associations ne peuvent pas garder leur nom original en français. Pour les associations sises à l'intérieur du pays, le dossier peut être déposé dans les services déconcentrés, mais le récépissé doit être récupéré à Nouakchott. Or, sans reconnaissance légale, les OSC peinent à avoir accès aux financements.

Pendant la période 1986-2005, certaines OSC, notamment actives dans la défense des droits humains ont connu des difficultés être reconnues légalement. A l'heure actuelle, le climat s'est nettement amélioré sur ce point, bien que certaines associations dont les thèmes sont sensibles (droits humains, esclavage, problèmes fonciers issus des événements de 1989, etc.) continuent à

¹ la loi 64-098 du 09/06/1964 relative aux associations : Modifiée par les lois 73-007 du 23 janvier 1973 et 73-157 du 2 juillet 1973, puis complétée par la loi 98-016 du 19 juillet 1998 relative à la gestion participative des oasis et la loi 2000-43 du 26 juillet 2000 relative au régime juridique particulier des associations de développement

faire face à ces difficultés. Un cas emblématique est celui de l'Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste (IRA), organisation existant depuis 2008 sans reconnaissance légale.

En outre, le gouvernement octroie aux organisations le statut d'utilité publique par décret sur la base de critères arbitraires.

Ainsi, le système d'enregistrement exerce un rôle de filtre et limite le champ d'action des associations légalement reconnues. En milieu rural la situation est encore plus précaire.

En 2006, le gouvernement a créé un Commissariat pour les Droits de l'Homme, l'Action Humanitaire et les relations avec la Société Civile, le Commissaire ayant rang de Ministre. En 2014, un nouveau ministère pour les relations avec le Parlement et la Société Civile a vu le jour. Ces évolutions constituent une des manifestations de la volonté affichée du gouvernement de suivre les engagements pris auprès des partenaires internationaux en matière de dialogue avec la société civile, conformément, par exemple, à l'accord de Cotonou signé en 2000.

Sous plusieurs angles, les lois relatives à la société civile sont aujourd'hui considérées comme inadaptées, au vu de l'évolution de la société civile Mauritanienne, ainsi que du contexte national et international de ces cinquante dernières années.

Le cadre d'intervention de la société civile comprend aussi la « Stratégie Nationale de la Promotion de la Société Civile en Mauritanie » élaborée par l'ancien Commissariat en décembre 2009.

Les réformes de 2007 avaient permis de définir de manière participative un projet de texte de loi consensuel. Malheureusement, suite au coup d'état de 2008, l'instabilité politique et institutionnelle a interrompu cette dynamique et ce texte n'a pas encore été adopté. Le nouveau ministère œuvre toutefois à la proposition d'une nouvelle loi, qui devrait être adoptée en 2015.

Soutien organisationnel et financier

De nombreuses Organisations de la Société Civile mauritaniennes n'ont pas attendu le soutien de bailleurs extérieurs pour se constituer et agir. Nombre d'entre elles réalise ses activités sur la base du travail volontaire, collectif, et de la solidarité au sein d'un groupe.

Quant aux OSC qui dépendent de fonds extérieurs, leur source principale de financement provient des partenaires techniques et financiers internationaux. L'accès à ces fonds se fait soit à travers des appels à propositions ouverts, comme c'est le cas dans le cadre des programmes de l'Union européenne, et soit via les contacts et les réseaux que chaque OSC entretient avec les ambassades, agences de coopération bilatérales ou autres institutions.

Les associations à caractère religieux perçoivent des fonds provenant essentiellement de bailleurs arabes en particulier pour la construction de mosquées et d'écoles coraniques. Les bailleurs arabes exigent l'inscription dans le fichier de la Direction des relations avec la Société Civile pour financer des OSC.

L'Etat mauritanien met des fonds à disposition de la société civile, qui sont en général attribués à des ONG proches du pouvoir, sans critères d'attribution transparents. L'administration a des difficultés effectuer le suivi opérationnel des projets soutenus

Il n'existe aucune facilité fiscale pour les dons privés, ou d'autres incitations aux contributions philanthropiques. Aucune exonération d'impôts, de TVA ou de droits de douanes n'existe pour les fonds étrangers.

Participation à la vie publique

Certaines OSC sont très actives dans la vie publique. Elles interviennent fréquemment dans les médias pour sensibiliser les populations à certains sujets sociaux et politiques, enrichir le débat social et revendiquer des droits ; elles organisent des débats publics et ateliers; elles conduisent des campagnes de sensibilisation dans les quartiers et villages ; elles identifient des personnes en situation de vulnérabilité ; elles participent à la dynamisation culturelle.

Cependant, la coordination des actions et des plaidoyers et la planification à moyen-long terme reste encore faible.

Il existe une déclaration d'intention claire qui engage l'Etat à faire participer la Société Civile dans l'élaboration des politiques nationales et sectorielles, mais, dans les faits, cette volonté se heurte à la difficulté pour les organisations de désigner des associations représentatives et légitimes, les structures faïtières étant assez faibles et peu structurées.

Au niveau national et dans le domaine spécifique des droits humains, la Société Civile est représentée au sein de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Placée sous l'autorité du Premier Ministre, elle a pour objet de servir de «cadre national de concertation entre les administrations concernées par les questions de droits humains et les ONG impliquées dans la promotion et la protection des droits humains.

Les associations les plus actives en termes de suivi de l'application des lois et du respect des conventions internationales sont les organisations de défense des droits de l'Homme (ODDH) qui disposent d'une capacité de mobilisation et de suivi suffisante, ainsi que d'une visibilité auprès de l'opinion publique.

Il est à noter que des représentants de la société civile participent au Comité national pour la transparence des industries extractives (ITIE) en Mauritanie, au Comité national de lutte contre la corruption et la gabegie et au processus d'élaboration, suivi et évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP.)

Au niveau sectoriel, la société civile est théoriquement appelée à contribuer et à participer activement au dialogue. Dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et du développement rural, elle prend part régulièrement à des travaux de planification et aux bilans. Dans la pratique, la formalisation du cadre partenarial est assez hétérogène selon les secteurs. Les autres secteurs (environnement, eau/assainissement, énergie etc.) se contentent le plus souvent d'un dialogue Etat/Partenaires Techniques & Financiers (PTF) sans cadre partenarial formalisé et validé collégialement (Ministères technique, PTF, OSC). Dans certains secteurs comme la santé ou l'éducation, la participation de la société civile au niveau des services publics est promue, notamment à travers les associations de parents d'élèves et les comités de gestion des structures de santé.

Au niveau régional, la présence de représentants de la société civile est prévue dans les comités régionaux de développement qui comprennent le Wali et les services déconcentrés de l'Etat. Cependant, le fonctionnement de ces comités est partiel et aléatoire selon les régions et les secteurs.

Au niveau local, l'arrêté 680 de 2011 du Ministère de l'Intérieur consacre l'existence des Comités de Concertation Communale (CCC) en tant qu'organes de consultation citoyenne pour l'établissement des Plans de développement communaux (PDC) dans chaque commune. L'application de la loi, ainsi que la qualité du dialogue mené dans ce cadre, est très inégale; beaucoup de communes rurales n'ont pas encore instauré de CCC. Les CCC ont un rôle consultatif sur les budgets et les investissements communaux, ce qui permet à la société civile locale de se prononcer sur les comptes dans les communes qui ont un CCC. Mais les budgets communaux étant très réduits, ces comités ne disposent que d'une fable marge de manœuvre.

Concernant les Syndicats, le Conseil National de Dialogue social n'existe pas en Mauritanie. Le patronat et les syndicats sont représentés dans le Conseil Economique et Social, qui n'est cependant pas très actif.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

La société civile mauritanienne est en mutation et une nouvelle génération voit le jour. Les OSC mauritaniennes suivent un processus d'évolution qu'ont connu d'autres sociétés civiles du Sud auparavant. De prestataires de services au bénéfice des populations les plus vulnérables, elles s'orientent progressivement vers la consolidation de l'État de droit, le contrôle citoyen et la volonté de co-production des politiques publiques. Nous avons ainsi observé l'émergence d'une nouvelle génération de leaders associatifs, qui, mieux intégrés dans la mondialisation, développent une vision plus militante de l'engagement associatif.

Participation à la formulation des politiques publiques

La participation de la société civile à la formulation des politiques publiques reste très faible, malgré les cadres prévus par le gouvernement. Il apparaît difficile pour les OSC de désigner collectivement des organisations suffisamment représentatives, structurées et indépendantes pour être force de proposition. L'organisation des Revues annuelles (Education, santé etc.) laisse intervenir des organisations souvent cooptées par les ministères techniques et dont le poids dans le dialogue sectoriel reste marginal et peu écouté.

Les coopérations internationales ont mené un travail d'amélioration des capacités des OSC dans l'élaboration et suivi des politiques publiques, en lien avec le suivi du CSLP. La contribution de la société civile au CSLP s'effectue à travers des groupes de travail thématiques, et sa qualité est inégale, suivant les secteurs et les capacités des organisations choisies.

En dehors du cadre du CSLP, les OSC contribuent peu à la formulation de politiques sectorielles si ce n'est à travers un plaidoyer auprès du parlement, sur les questions environnementales par exemple.

Fourniture de services

Les ONG se substituent parfois à l'Etat en termes de délivrance des services de base, notamment des ONG internationales implantées depuis des longues années en Mauritanie et qui s'appuient sur des partenaires locaux. Celles-ci délivrent des services socio-économiques de base (eau, énergie, éducation, santé...).

Ces organisations peuvent utiliser leurs connaissances dans les dialogues sectoriels et continueront sans doute à être des prestataires de services dans le cadre d'une économie sociale. Cependant, il

est important que leurs actions soient complémentaires ou renforcent les efforts des prestataires publics de services.

Croissance inclusive et durable

Les projets productifs dans le secteur de l'économie sociale constituent un défi en Mauritanie, même si de nombreuses mènent déjà des Activités Génératrices de Revenus (AGR), notamment les ODDH et celles intervenant dans le secteur de la sécurité alimentaire. Alors que les expériences d'AGR les plus réussies se déroulent en milieu rural, les expériences en milieu urbain restent encore insuffisantes par manque de connaissance des OSC en matière d'identification et de gestion d'AGR. Les ONG menant des projets productifs de développement représentent un secteur économique important, en particulier dans le milieu rural, qui favorise l'amélioration des conditions de vie des populations, l'exercice des droits humains et la participation sociale des bénéficiaires. En milieu urbain il serait nécessaire renforcer ce volet, notamment dans des projets destinés aux femmes en situation de vulnérabilité.

En milieu rural, les Coopératives constituent des acteurs fondamentaux de la société civile, pièces maîtresses de la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration de la position et situation des femmes.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'Etat

La société mauritanienne représente un ensemble hétérogène qui est à la fois une grande richesse et une source potentielle de conflit. Une importante partie de la population a le sentiment de vivre une situation d'exclusion, du fait de tensions sociales latentes et d'inégalités ethniques. Le déni de citoyenneté dont souffre une partie de la population entrave la construction sereine d'un Etat de Droit. Un certain nombre d'organisations qui nourrissent le débat social autour du thème de l'Unité nationale. Certaines mettent en œuvre des actions destinées à promouvoir le débat public et la diversité des opinions.

Des ODDH, comme le Forum National des Droits Humains (FONADH), interviennent dans des domaines en rapport direct avec les conflits existants : enrôlement dans l'état civil, conflit foncier, droits des femmes, etc.

D'autres associations réalisent des actions en faveur de l'unité nationale, mais cela reste un thème très sensible et lié à des intérêts politiques et économiques forts. Un renforcement des interventions des OSC sur les questions de citoyenneté serait pertinent.

Jeunesse

En Mauritanie, la jeunesse est rarement prise en compte dans l'identification des problèmes sociaux et dans la recherche de solutions. Néanmoins, au niveau local, la société civile connaît des dynamiques positives portées par les jeunes, avec un activisme associatif et des jeunes engagés dans des actions bénévoles en faveur de la collectivité (actions éducatives, culturelles, d'assainissement, etc.). Les clubs scolaires ou encore les syndicats étudiants attestent de ce dynamisme. En outre, même sans reconnaissance par les autorités et avec peu de moyens, bon nombre d'associations de jeunes s'organisent et construisent leur légitimité auprès des habitants sur la base de leurs actions concrètes, attestant à la fois d'un réel sens des responsabilités et d'une forte motivation et capacité à défier les difficultés.

Genre

Il existe une forte séparation de rôles entre les hommes et les femmes en Mauritanie et en particulier, un exercice du pouvoir très masculin, avec de profondes disparités en matière de prise de décision des femmes dans les sphères privées et publiques et de participation politique. De plus, la religion est une sphère réduite aux hommes. Le statut général des femmes demeure moins valorisant que celui de l'homme dans plusieurs domaines, aspect qui se matérialise par la forte persistance de différentes violences à l'égard des femmes et filles (mariage précoce et forcé, mutilation génital féminine, violences sexuelles, travail forcé des femmes et filles), une mortalité maternelle élevée, et des difficultés d'accès et de contrôle des ressources (donc la terre), d'accès à la justice. Elles sont en charge du travail domestique et reproductif, en grand partie en solitaire ; ; etc. mortalité maternelle ; La durée des études des jeunes filles et leur accès à l'enseignement technique et scientifique restent insuffisants. La polygamie reste présente.

A niveau formel, la situation des femmes s'est néanmoins améliorée ces dernières années grâce à l'adhésion de la Mauritanie à plusieurs conventions internationales et à l'adoption de plusieurs lois visant une amélioration de la situation des femmes. Le plaidoyer des organisations de femmes au sujet des mutilations génitales féminines (MGF), du viol ou du travail domestique des filles a été particulièrement efficace et visible, de même que le travail pour la protection et la promotion de ses droits. Cependant, en pratique, l'exercice des droits est encore limité pour la majorité des femmes, surtout en milieu rural.

La promotion des droits des femmes est une cause ainsi essentiellement portée par les organisations féminines, qui sont nombreuses, et qui pour certaines jouissent d'une importante notoriété nationale et internationale.

Même un grand nombre d'organisations travaillent sur les droits des femmes, il n'existe ni agenda concerté des femmes, ni réseautage effectif pour un plaidoyer concerté et conjoint sur certaines questions. La participation des organisations des femmes à l'échelle nationale, régionale et internationale pourrait être améliorée.

En soi, le secteur associatif reste un univers essentiellement masculin, dans lequel les femmes sont le plus souvent cantonnées à leurs associations « de femmes ». Malgré l'émergence de leaders féminins d'envergure, un effort doit être fait par les associations elles-mêmes afin de féminiser leurs instances de gouvernance, sous peine de voir tous discours sur l'égalité des genres porté par la société civile manquer de crédibilité.

Les associations à vocation religieuse pourraient jouer un rôle important dans la défense des droits des femmes en Mauritanie

1.3 CAPACITÉS

Certaines OSC travaillent avec efficacité, avec des bons résultats et impacts. C'est notamment le cas de celles qui se sont spécialisées dans des problématiques spécifiques (associations agissant en faveur des droits des femmes, organisations de base ou encore organisations socio-professionnelles). La plupart des ONG accusent un besoin important d'accompagnement en raison de faiblesses institutionnelles, d'un manque de compétences techniques, de ressources humaines et financières. Les capacités sont à des niveaux différents selon le secteur.

Légitimité, crédibilité et gouvernance interne

Certaines OSC souffrent de manque de représentativité, de légitimité, et de professionnalisme. Ce qui nuit à la crédibilité de la société civile mauritanienne. Le favoritisme et le clientélisme sont des handicaps non négligeables dans l'optique d'un engagement plus soutenu à destination de la société civile. Le monde associatif est perçu par beaucoup comme un espace de promotion sociale et professionnelle dans un contexte difficile d'accès à un emploi rémunérateur. Ce phénomène illustre la cristallisation d'intérêts personnels sous le couvert d'une action associative et rend nécessaire le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes éthiques qui doivent guider l'action des acteurs non étatiques, et tout particulièrement de leurs leaders.

La politisation de certaines OSC et leur proximité avec le pouvoir et certains partis politiques représentent également un frein au développement des OSC, ces OSC adoptant tour à tour le rôle de militant et de prestataire du gouvernement.

Plusieurs "générations" d'OSC mauritaniennes coexistent. En règle générale, les OSC les plus anciennes sont considérées comme plus légitimes.

Certaines OSC de première génération sont issues de l'appui d'ONG internationales, desquelles elles ont appris des méthodes, et qui se sont progressivement institutionnalisées. Parfois, ces OSC sont assimilées à une personne clé de leur structure, ce qui présente un risque important en termes de légitimité. A l'inverse, les OSC de 2^{ème} génération sont plus jeunes, à leadership plus multiple sont paradoxalement parfois perçues comme moins légitimes.

Certaines ONG dites "cartables" sont créées pour répondre à des appels à proposition et entretenir des relations privilégiées avec les bailleurs de fonds. Ces ONG peu représentatives périssent généralement avec le temps. La gouvernance interne et la légitimité des OSC doivent être améliorées.

Certains PTF appuient les OSC dans les domaines de la transparence, de la gestion des finances, audits et évaluations des projets. De plus, des audits et évaluations des projets sont généralement financés par les PTF et réalisés par des cabinets extérieurs.

Gestion de programmes et projets

L'efficacité des OSC dans la gestion de programmes et projets est limitée du fait de difficultés de leadership, formation, expérience, spécialisation, réseaux internationaux, etc. Les programmes et projets avec les OSC mauritaniennes nécessitent un suivi important.

L'UE et ses Etats Membres constatent de faibles capacités d'identification, de gestion, et d'argumentation au sein des OSC mauritaniennes. Leur accompagnement direct moyennant un appui d'une ONG internationale ou une assistance technique internationale, a pu donner de bons résultats. Un tel appui permet en effet aux ONG de se focaliser davantage sur les éléments techniques et de compréhension du contexte local, plutôt que sur les procédures administratives des appels d'offres, difficiles à suivre par ces structures.

Certains types d'organisations peinent à inscrire leurs activités dans une logique de projet, notamment les organisations professionnelles (centrales syndicales, ordres nationaux, etc.), qui ne correspondent pas à leur mode d'intervention. Cet élément se doit d'être pris en compte par les bailleurs de fonds de façon à éviter d'exclure une partie de la société civile de leur appui.

Les OSC locales connaissent de fortes difficultés à planifier leurs activités, ce qui rend plus difficile leur contribution aux objectifs de coopération, voire l'atteinte de ceux qu'elles-mêmes se sont fixées dans leurs projets.

Une gestion plus axée sur les résultats de développement, permettrait un meilleur fonctionnement et une capitalisation plus importante des acquis.

Recherche et activités de plaidoyer

Les capacités de plaidoyer sont généralement limitées. Grâce à leurs connaissances du milieu et du contexte, certaines organisations locales ont une meilleure capacité pour conduire des activités de plaidoyer. Quelques-unes sont en mesure de conduire des recherches mais l'appui d'organisations internationales est encore nécessaire.

La taille limitée des OSC et la faiblesse des réseaux nationaux handicapent la société civile mauritanienne dans ses capacités de plaidoyer. En effet, un plaidoyer efficace, capable de peser sur les décisions de l'Etat, se doit d'être porté par des organisations capables d'instaurer un rapport de force avec ses interlocuteurs. La difficulté des OSC mauritaniennes à réaliser des actions collectives constitue en ce sens un frein à leur développement.

Organisation, coordination et collaboration

L'absence d'une plateforme nationale de coordination, de réseaux et d'alliances thématiques pose également une barrière importante pour le développement des OSC mauritaniennes. La société civile est traversée par d'importantes fractures, reflets des clivages existant dans la société mauritanienne. Ce facteur ne favorise pas la construction de dynamiques collectives et se retrouve souvent accentué par la compétition et la concurrence entre les OSC dans l'accès aux ressources, parfois encouragées par les pratiques des bailleurs de fonds. La mise en concurrence des OSC produit parfois un impact dévastateur sur la société civile mauritanienne, qui a besoin plus que d'autres de dispositifs dédiés à renforcer son unité. Il semble important que les OSC s'organisent thématiquement afin d'éviter que la dispersion soit l'argument des autorités pour les maintenir à l'écart de certains domaines d'intervention.

Cependant, il faut noter l'unité d'action montrée par les ODDH ou du mouvement syndical lorsqu'il s'agit de dénoncer des cas de violation des droits humains ou sociaux.

La participation des OSC mauritaniennes dans des dynamiques internationales, ou mêmes sous régionales, reste modeste. De même, peu de partenariats sont noués entre les OSC mauritaniennes et leurs homologues régionaux ou internationaux.

En arrière-plan de tout processus de maturation de la société civile, on peut déceler l'enjeu principal qui consiste à faire émerger et construire une voix collective de la société civile mauritanienne dans le respect de sa pluralité et de sa diversité pour participer aux politiques publiques et contribuer au renforcement de la cohésion et de la paix sociales.

Comment dans les conditions d'émission actuelles construire cette voix collective ? C'est tout l'enjeu auquel doivent faire face les acteurs non étatiques. Au-delà des activités de formation et de renforcement des capacités internes, toute action visant à appuyer la structuration de la société civile en Mauritanie doit avoir en ligne de mire cet objectif majeur.

Cette construction d'une voix collective doit être organisée autour d'un agenda national consensuel qui pointe les thématiques majeures de mobilisation des acteurs non étatiques. Les OSC doivent s'ouvrir aux problématiques sous régionales afin de renforcer leur

participation dans un espace plus large et de prendre en charge des questions transnationales qui ont un impact dans son contexte national (paix et sécurité, sécurité alimentaire, changements climatiques, migrations sous régionales et internationales, etc.).

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'Union européenne et ses Etats Membres accordent une importance clé au dialogue avec la société civile dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de ses projets et programmes. Dans la mesure du possible, elle dialogue également avec la société civile sur des questions politiques.

Le dialogue avec la société civile revêt les formes diverses : entretiens informels occasionnels, entretiens suivis, consultations et concertations organisées et ouverte à tous, groupes d'experts référents, création de comités de pilotage, groupes de travail, réunions et visites de suivi de projets, réunion de commissions ou dialogue avec les défenseurs des droits humains.

La préparation de cette feuille de route a été un exemple concret de dialogue conjoint de la DUE et des Etats Membres avec la société civile à travers des ateliers. Les Etats Membres comme la DUE ont contribué activement à l'organisation d'ateliers de consultations. Les différents contacts d'OSC ont été mis en commun pour que les consultations soient les plus larges possibles. Les valeurs ajoutées des uns et des autres et les spécificités ont été mises à profit (les uns travaillant avec des OSC d'un type ou secteur plutôt qu'un autre). La préparation de la journée de la société civile du 6 mai 2015, dans le cadre de la semaine de l'Europe, a été une autre occasion de proposer une modalité conjointe de dialogue avec la société civile en rassemblant dans un même lieu des stands des différents acteurs de la coopération de l'UE dans le domaine de la société civile.

D'autres exemples peuvent être notés : l'Espagne à travers la Coopération Espagnole/AECID dispose, de plusieurs instruments pour appuyer la Société Civil en Mauritanie, soit moyennant les appels d'offres aux profits de projets développés par des ONG espagnoles en partenariat avec des OSC mauritaniennes dans les domaines du développement rural et de la santé, soit à travers le Programme Masar qui finance directement des actions des OSC mauritaniennes dans le domaine de l'appui à l'état de droit et à la protections des droits humains. Les thèmes principaux du programme de Gouvernance Démocratique : a) renforcement des OSC, avec l'accent dans le mouvement des femmes ; b) et renforcement des organisations et systèmes de protection et défense des droits humains et amélioration de l'exercice des droits de la population plus vulnérable (spécialement des femmes, les personnes privés de liberté, migrants et les enfants) ; c) Amélioration la situation et position des femmes.

La France, quant à elle, inclut au sein du Pôle Société Civile de son ambassade, depuis mars 2013, outre son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Française de Développement (AFD), 4 représentants de la société civile mauritanienne issus du groupe expert, 2 représentants des ONG françaises, ainsi que la Délégation de l'Union européenne.

Dans le cadre de son appui au Gouvernement Mauritanien, la coopération allemande mise en œuvre par la GIZ collabore avec des OSC, des réseaux de femmes, des associations de jeunes et des chefs religieux dans les domaines de la bonne gouvernance, la décentralisation, les finances publiques la participation politique des femmes et les droits humains. Elle promeut également la participation des associations socio-professionnelles dans la gestion décentralisée des ressources naturelles. De plus, la GIZ travaille avec l'université de Nouakchott, les ONG locales et les associations de quartiers dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

En dehors des formes de dialogue habituelles précédemment citées, la DUE entretient un dialogue politique suivi avec les associations travaillant sur les droits humains, accompagnées de leur contrepartie nationale.

L'Union européenne et ses Etats Membres souhaitent poursuivre les efforts pour étendre et renforcer le dialogue avec des franges de la Société Civile avec lesquelles le dialogue est jusque-là limité.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Les réunions de préparation de la feuille de route entre la DUE et les Etats Membres ont mis en exergue le fait que tous sont convaincus de la nécessité d'un dialogue efficace pour créer un environnement propice à la société civile. Ce dialogue et les actions doivent être axés sur les axes suivants, favorisant l'établissement d'un environnement propice pour la société civile mauritanienne :

- La société civile doit devenir un interlocuteur crédible et écouté des pouvoirs publics mauritaniens ; Ses capacités techniques et organisationnelles doivent donc souvent être renforcées, ce à quoi participent plusieurs acteurs européens dans leurs secteurs d'intervention (Coopération allemande mise en œuvre par la GIZ, Coopération Espagnole/AECID, DUE).
- D'autre part, la société civile doit être en mesure d'élaborer et de défendre des positions communes en son sein, ainsi que d'instituer un rapport de force avec l'Etat (Coopération Espagnole/AECID Coopération allemande mise en œuvre par la GIZ , , France, DUE).
- Ainsi, la société civile sera à même d'influer sur l'évolution de la législation sur les associations, demande exprimée depuis de nombreuses années. Un cadre légal mieux adapté au milieu associatif permettra à celui-ci de se développer de manière plus harmonieuse.
- L'Union européenne et ses Etats Membres assurent un rôle de veille et d'interpellation des autorités sur la liberté d'action des OSC, notamment mais pas uniquement les organisations de défense des droits humains.
- A travers son Programme Européen pour la Société Civile et la Culture (PESCC), la DUE appuie la direction des Relations avec la Société Civile, au sein du Ministère des relations avec le parlement et la société civile. Le soutien cible en particulier le volet ministériel et administratif qui est un élément clé de l'environnement de travail des OSC
- Concernant le cadre législatif, le SCAC compte un Expert Technique International placé auprès du Ministre de la Justice, et qui participe notamment à la refonte de la loi sur les associations, dont une nouvelle mouture devrait être soumise aux OSC sous peu. La DUE contribue également à l'amélioration du cadre législatif. Elle a ainsi soutenu l'avant-projet de loi de 2007 révisant la loi de 1964 règlementant le droit d'association, qui avait été rédigé de manière participative par les OSC et qui n'a toujours pas été adopté.
- La Coopération Espagnole/AECID finance, notamment à travers son Programme Masar, des projets aux organisations de la Société Civile et de l'État pour améliorer la

participation de la SC dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, le renforcement des capacités et le plaidoyer conjoint.

L'Union européenne et ses Etats Membres souhaitent accompagner les actions de la société civile visant à créer un environnement propice à leur développement. Elle poursuivra son dialogue politique avec le gouvernement pour qu'un cadre législatif adéquat existe et soit mise en œuvre.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un effort particulier est mené depuis plusieurs années par les coopérations européennes présentes en Mauritanie pour intégrer la société civile de manière plus holistique dans les programmes et projets de coopération. Ces efforts butent néanmoins sur le niveau de capacités et de représentativité des OSC qui reste encore limité.

Toutes les coopérations européennes intègrent la société civile dans la majorité de leurs programmes de coopération. En général, la société civile est tour à tour partie prenante dans l'analyse des secteurs de développements prioritaires, dans l'identification et la programmation, dans la mise en œuvre de programmes, par exemple pour les actions de sensibilisation, de formation, de protection, d'alphabétisation et enfin dans le suivi des actions au sein de comités de pilotage. Partenaire ou représentant de groupes cibles, la société civile est un acteur clé du développement du pays.

Dans tous les cas, l'intégration des OSC aux processus de réflexion et de conception des programmes participe indirectement au renforcement de leurs capacités. Ainsi, dans le cas de la Coopération Espagnole/AECID, des associations professionnelles de la santé ont vu leur capacité de plaidoyer améliorée par la préparation de rapports techniques et diagnostiques – une capacité encore limitée toutefois.

La DUE essaye quant à elle de renforcer les structures existantes. Ainsi, dans le programme PESCC, des représentants de la société civile ont été choisis par les plateformes existantes et ils participent aux comités d'orientation, de suivi et de pilotage. Ils ont le mandat de restituer les discussions de ceux-ci à leurs homologues. De même, dans le cadre de l'appui budgétaire, la société civile est invitée aux réunions de pilotage du programme et suit la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, qui est la base du programme d'appui budgétaire en Mauritanie. La Délégation s'assure que la société civile ait un rôle dans le cadre de l'analyse des rapports tels que le PEFA.

2.4 COORDINATION

Le processus de réflexion sur une coordination entre la Délégation de l'Union européenne, les États membres et d'autres donateurs est en cours. Le Ministère des Affaires économiques et du Développement mauritanien est appelé à y jouer un rôle clé, dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

D'une part, la coordination entre la DUE et les Etats Membres est un acquis, grâce des réunions régulières, tant au niveau de la coopération qu'au niveau des Ambassadeurs. Néanmoins, l'exercice de programmation conjointe, pilotée par la DUE, ne fait que débuter et devrait aboutir en 2016. Il devrait permettre d'avancer sur une division claire du travail entre bailleurs européens, pour éviter des duplicités d'appuis. Dans le domaine de la société civile, la coordination se traduit par la présente feuille de route ainsi que dans la future programmation conjointe. Des répartitions « naturelles » de travail existent déjà, liées aux missions, capacités, procédures et cycles de

programmation de chaque coopération européenne et de chaque autre donateur. Des exemples existent de délégation de fonds entre la DUE et les agences de coopération des États-membres. Lors des réunions mensuelles de coopération DUE/États-Membres, la question de la société civile est discutée afin d'échanger des informations sur les projets respectifs et pour envisager des solutions aux problèmes auxquels les OSC font face.

D'autre part, la coopération avec d'autres donateurs non européens existe mais gagnerait à être renforcée. Le PNUD et d'autres agences des Nations Unies sont des partenaires incontournables dans le domaine de la société civile.

L'Union européenne et ses États Membres misent sur le respect des réseaux et partenariats développés par chacun des États-membres et la DUE (Coopération espagnole/AECID). Ainsi, dans les cas où une OSC postulerait à plusieurs subventions européennes, les doublons potentiels doivent être identifiés, écartés, et une complémentarité pertinente doit être garantie par ce « double » appui européen.

L'Union européenne et ses États Membres peuvent également se féliciter de la diversité et de la richesse d'approches par rapport à la société civile. La Coopération Espagnole/AECID moyennant l'appui octroyé aux ONG espagnoles et mauritaniennes peut se prévaloir d'une expérience dans plusieurs domaines spécifiques : bonne gouvernance (en particulier droits humains, renforcement institutionnel/SC et genre), la santé, ainsi que le développement rural, et notamment le droit foncier. La DUE peut quant à elle se prévaloir d'outils thématiques comme les lignes Acteurs Non Etatiques, Acteurs Locaux ou Instruments Européens pour les Droits de l'Homme et la Démocratie qui apportent des financements importants et relativement prévisibles pour la société civile, en sus des Fonds européens de développement. La coopération française se caractérise par un appui important aux OSC sur la jeunesse et sur des partenariats sud sud à travers le SCAC ainsi qu'un soutien des actions des ONG françaises en partenariat avec leurs homologues mauritaniennes grâce à l'AFD. La coopération allemande mise en œuvre par la GIZ se base sur une approche partenariale avec la société civile dans les domaines de la bonne gouvernance, les droits humains, la gestion décentralisée des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Le genre est un thème transversal pour la coopération allemande : La GIZ appuie la promotion de la femme à travers la sensibilisation des femmes sur leurs droits et la participation politique au niveau local ainsi que l'appui aux réseaux existants des femmes élues et des leaders. Selon la coopération française, la question de la « répartition du travail » doit se poser en termes de modes opératoires. Union européenne et États-Membres, après avoir mis en place un socle stratégique commun, accorderaient ainsi leurs modes d'intervention, en fonction des exigences de chacun. Autour d'une stratégie commune, pourront se développer ainsi, selon les bailleurs, des actions d'envergure et d'échelles différentes, de vastes programmes comme des actions expérimentales.

L'union européenne et ses États Membres considèrent les acteurs internationaux de la société civile (ONG internationales, mouvements sociaux, plateformes internationales, etc.), comme des partenaires ou des acteurs légitimes dans l'appui et le renforcement, parfois le financement, de leurs homologues.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les différentes coopérations européennes identifient globalement les mêmes freins à une meilleure intégration de la société civile dans leurs actions de coopération : la faiblesse institutionnelle des OSC d'une part, et son manque de représentativité et de structuration d'autre part. L'UE et ses États Membres tirent les enseignements suivants de leur coopération avec la société civile

- L'UE et ses Etats Membres notent que les OSC mauritaniennes, doivent être appuyées dans leur volonté de s'impliquer dans les enjeux sous régionaux, aux côtés de leurs homologues, afin de briser l'isolement dans lequel elles évoluent.
- Il existe parfois un malentendu sur le rôle des OSC. Ainsi, le travail des ONG est perçu bien souvent, d'abord comme un maître d'œuvre de nos stratégies de développement, et non comme un moyen de défendre et de promouvoir les droits sociaux. Il s'agit ainsi d'être attentif à ne pas tirer les OSC mauritanienne vers l'arrière en les cantonnant dans un rôle obsolète, bien que souvent bien pratique, d'opérateur, ou de prestataire du développement.
- Les difficultés par rapport aux procédures d'enregistrement, de catégorisation des ONG locales et de délivrance de certifications par une institution indépendante restent des challenges importants à surmonter, mais qui ne doivent pas nous entraver dans notre travail avec la société civile.
- D'un autre côté, l'UE et ses Etats Membres notent une méconnaissance de la société civile mauritanienne, de son histoire et de ses évolutions, de la part des donateurs. Les Fora sociaux et les plateformes internationales et régionales influencent et participent à façonner les OSC mauritaniennes, malgré les retards dont elles souffrent. La méconnaissance de la société civile fait que certaines OSC se trouvent marginalisées dans la conception de projets alors que d'autres sont plus systématiquement associées. Il en résulte que probablement, certaines OSC se trouvent surchargées et sur-financées. Dans cette dynamique d'évolution, les OSC mauritaniennes ont plus que jamais besoin que leurs partenaires soient dans une posture d'écoute, de façon à pouvoir efficacement répondre à leurs besoins. Les nouveaux acteurs de la société civile mauritanienne induisent de nouvelles pratiques, et par conséquent de nouveaux outils d'appui. Une systématisation des concertations et du dialogue devrait être mise en place, qui assure une bonne information préalable, une bonne représentativité, et un suivi postérieur.
- L'intégration de la société civile dans les problématiques sécuritaires reste un challenge pour l'UE et ses Etats Membres. La variété des OSC pourrait être mise à profit pour cette intégration. La DUE espère maintenir son plaidoyer pour intégrer la société civile dans les aspects liés à la gestion de finances publiques et la lutte contre la corruption.
- Par ailleurs, la DUE pose le constat qu'en travaillant à la mise en œuvre des politiques de développement des bailleurs, les ONG ont parfois déresponsabilisé, voire délégitimé, les pouvoirs publics dans leurs compétences régaliennes. De plus, les subventions de grande taille favorisées par les politiques UE sont difficiles à concilier avec une appropriation par les OSC nationales, qui n'ont pas les capacités techniques et financières pour les mettre en œuvre.
- La feuille de route offre une possibilité d'adresser plusieurs problèmes listés ci-dessus.

3 PRIORITÉS

PRIORITE 1

Priorité: Renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice, y compris législatif, pour les organisations de la société civile (OSC)

Priorité 1.1 : Favoriser les cadres de concertation représentant les autorités et la société civile autour du cadre législatif - Dans une perspective de long terme le cadre législatif est adopté en 2017 et mise en application

Priorité 1.2 : Promouvoir le dialogue politique entre l'UE et l'Etat sur environnement propice y compris le cadre législatif et l'action indépendante des OSC

Priorité 1.3 : Promouvoir la liberté de parole et la sécurité pour que les OSC puissent exercer leur rôle

Priorité 1.4 : Promouvoir la notion de redevabilité des pouvoirs publics et contribuer à l'accès à l'information publique

Priorité 1.5 : Appuyer l'amélioration de la perception citoyenne et du gouvernement sur la SC, comme acteur légitime et indépendant (son rôle, reconnaissance de son expérience, son savoir-faire, ses réussites...)

Indicateurs :

- Dans une perspective de long terme le cadre législatif est adopté en 2017 et mise en application
- Nombre et type d'OSC qui ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre législatif
- Nombre de femmes/organisation de femmes dans les instances de décision et concertation, y compris associatives

PRIORITE 2

Priorité: Encourager une participation constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux

Priorité 2.1. Promouvoir une représentation inclusive des OSC dans les relations avec l'état mauritanien et l'UE et dans les processus internationaux

Priorité 2.2. Promouvoir la participation des OSC dans les politiques nationales/territoriales et dans l'élaboration et suivi des politiques publiques de façon inclusive, opportune, informé et transparente

Priorité 2.3. Augmenter la participation des femmes dans la vie sociale et politique et la prise en considération de l'agenda du mouvement des femmes

Indicateurs:

- Existence et dynamisme du cadre de concertation UE-EM/société civile

- Généralisation des Comités de Concertation Communale (arrêté 680/MIDEC du 17 avril 2011)

PRIORITE 3

Priorité: Accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants dans le développement

Priorité 3.1. Accroître les capacités, l'indépendance et l'autonomie d'action des OSC

Priorité 3.2. Promouvoir un travail coordonné, synergique et stratégique des OSC

Indicateurs:

- Nombre de maisons de la société civile créées et en fonctionnement

- Nombre de coordination régionale d'OSC (découlant des CCC)- Plateforme fonctionnelle

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1
<p>Priorité: Renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice, y compris législatif pour les organisations de la société civile (OSC)</p> <p><u>Priorité 1.1</u> : Favoriser les cadres de concertation représentants les autorités et la société civile autour du cadre législatif</p> <p><u>Priorité 1.2</u> : Promouvoir le dialogue politique entre l'UE et l'Etat sur environnement propice y compris le cadre législatif et l'action indépendante des OSC</p> <p><u>Priorité 1.3</u> : Promouvoir la liberté de parole et la sécurité pour que les OSC puissent exercer leur rôle</p> <p><u>Priorité 1.4</u> : Promouvoir la notion de redevabilité des pouvoirs publics et contribuer à l'accès à l'information publique</p> <p><u>Priorité 1.5</u> : Appuyer l'amélioration de la perception citoyenne et du gouvernement sur la SC, comme acteur légitime et indépendant (son rôle, reconnaissance de son expérience, son savoir-faire, ses réussites...)</p>
Indicateur(s)
<ul style="list-style-type: none">- Dans une perspective de long terme le cadre législatif est adopté en 2017 et mise en application- Nombre et type d'OSC qui ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre législatif- Amélioration de la perception (par rapport à des résultats d'enquête)- Nombre de femmes/organisation de femmes dans les instances de décision et concertation, y compris associatives
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none">- Appui aux ODDH sur la documentation de cas (DUE, missions du siège de l'UE, Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ, , SCAC/France – via ODDH internationales)- Appui à la CNDH (AECID et coopération allemande/GIZ)- Enquêtes à différentes étapes de la feuille de route sur la perception de la société civile
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
<ul style="list-style-type: none">- Engagement politique/prise de parole de l'UE et de ses Etats Membres pour promouvoir l'environnement propice y compris le cadre législatif, l'action indépendante des OSC, leur liberté de parole et leur sécurité.- Assurer la visibilité de bonnes pratiques/exemples d'implication de la SC dans le débat public- Appui au ministère de la Justice (expertise technique) sur l'élaboration du projet de Loi

(France/SCAC)

- Encourager les institutions à devenir redevables en ce qui concerne le cadre législatif relatif aux femmes, ses droits et la situation des femmes (Coopération espagnole/AECID).

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Appui à des initiatives et dynamiques collectives de la société civile (incluant la mobilisation autour du cadre législatif) (SCAC/France, DUE/PESCC/ Coopération espagnole/AECID)

- Appui technique à l'élaboration et la mise en œuvre de la loi (UE, PESCC)

- Appui aux medias/jeunes journalistes sur le débat public différencié et sur les droits humains, droits des citoyens, gouvernance locale et citoyenneté (Coopération allemande / GIZ, SCAC/France)

- Appui à la mise en place de dispositifs de contrôle citoyen (local & national) (DUE en santé publique et PESCC, SCAC/France pour la gouvernance locale)

-Appui aux OSC de défenses des droits humains et aux institutions publiques de défense des droits humains qui font le lien avec la SC Coopération espagnole/AECID (coopération allemande / GIZ/).

- Appui au gouvernement (information publique, systèmes de contrôles, formats participatifs, mainstreaming de l'adaptation au changement climatique) (Coopération allemande / GIZ, DUE)

- appui pour l'accès à l'information publique dans les domaines des finances publiques, décentralisation, droits humains et changement climatique (Coopération allemande / GIZ/ Coopération espagnole/AECID)

- Appui à la formation en communication et plaidoyer pour les OSC et réseaux (DUE/PESCC et contrat d'accompagnement des OSC, coopération allemande / GIZ/ Coopération espagnole/AECID).

- Appui à la visibilité des actions du mouvement des femmes (Coopération espagnole/AECID, Coopération allemande / GIZ DUE/PESCC)

- Appui à la gouvernance interne des OSC (UE/PESCC, Coopération allemande / GIZ AECID, SCAC/France pour le rajeunissement et féminisation des instances associatives – FAJR)

-Appui spécifique aux organisations de la SC travaillant dans le domaine de la protection des droits humains (Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ).

- Projet avec MP observatoire citoyen ; appui à la diffusion d'information sur la situation des femmes et les documents et politiques de référence (Coopération espagnole/AECID)

Priorité 2
<p>Priorité: Encourager une participation constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux</p> <p><u>Priorité 2.1.</u> Promouvoir une représentation inclusive des OSC dans les relations avec l'état mauritanien et l'UE et dans les processus internationaux</p> <p><u>Priorité 2.2.</u> Promouvoir la participation des OSC dans les politiques nationales/territoriales et dans l'élaboration et suivi des politiques publiques de façon inclusive, opportune, informé et transparente</p> <p><u>Priorité 2.3.</u> Augmenter la participation des femmes dans la vie sociale et politique et la prise en considération de l'agenda du mouvement des femmes</p>
Indicateur(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et dynamisme du cadre de concertation UE-EM/société civile - Généralisation des Comités de Concertation Communale (arrêté 680/MIDEC du 17 avril 2011)
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes/mapping sur la SC (histoire et diversité) et sur thématiques sensibles (DUE/PAMO pour le FED)
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'UE - Elargir les champs d'action des actions de l'UE avec la société civile géographiquement et en termes de types d'OSC - Appui au renforcement des CCC (SCAC/France) - Création d'un cadre de dialogue UE/EM/SC (UE-EM) - Appui à l'élaboration de positions communes de la société civile sur les politiques publiques sectorielles (France/SCAC) - Faciliter la coordination des organisations de femmes au niveau national, régional et international avec l'appui aux réseaux de femmes (Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ) - Promouvoir l'intégration des femmes dans le débat public (Coopération espagnole/AECID,

coopération allemande / GIZ) - Faciliter le déploiement du processus de participation des acteurs ruraux, en partenariat avec les communes, dans la gestion de leur territoire à travers la démultiplication de l'approche de gestion des ressources naturelles (coopération allemande / GIZ).
C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration
- Rendre disponible des moyens pour la traduction (Barrière linguistique) - Appui à la participation des jeunes dans la vie publique (SCAC/France – FAJR) - Féminisation des instances associatives (SCAC/France – FAJR)

Priorité 3
Priorité: Accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants dans le développement
<u>Priorité 3.1.</u> Accroître les capacités, l'indépendance et l'autonomie d'action des OSC
<u>Priorité 3.2.</u> Promouvoir un travail coordonné, synergique et stratégique des OSC
Indicateur(s)
Indicateur: - Nombre de maisons de la société civile créées et en fonctionnement - Agenda des femmes élaboré et mise en œuvre des actions - Taux de participation des OSC mauritaniennes dans les plateformes et rencontres régionales
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
Enquêtes sur l'évolution des capacités de la société civile
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
- Appui à des initiatives et dynamiques collectives de la société civile (Coopération espagnole/AECID, DUE/PESCC, coopération allemande /GIZ) - Appui à la constitution de plateformes sectorielles de la SC (DUE/PESCC) - Appui spécifiques au dialogue dans le domaine foncier (AECID)

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Formation en gestion du cycle de projets et coaching/monitoring par contractant, l'anti-corruption, intégrité et analyses des risques (DUE/PAMO, PESCC et contrat d'accompagnement, coopération allemande / GIZ)
- Favoriser les échanges entre OSC de la sous-région/formation par les pairs sur la gouvernance (SCAC/France – projet FAJR)
- Appui au partenariat entre OSC mauritaniennes et du Nord (AFD/France, DUE)
- Création d'espaces d'échanges (université, communes, écoles) Coopération espagnole/AECID
- Cofinancement de projets de développement mis en œuvre par des OSC françaises et mauritaniennes (AFD/France)
- Appui aux think tanks (Coopération espagnole/AECID)
- Appui à la coordination et réseautage du mouvement des femmes au niveau national, régional et international (Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ) et l'élaboration d'un agenda genre partagé par les organisations de femmes (AECID)
- Appui à la planification stratégique et au plaidoyer des réseaux des femmes (Coopération espagnole/AECID, DUE/PESCC, coopération allemande / GIZ)
- Appui aux femmes leaders politiques et femmes élues pour augmenter leur influence dans la société (Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ)
- Subventions possibles aux OSC (France, AECID, DUE/PESCC)
- Renforcer les capacités et moyens de plaidoyer conjoint des OSC (DUE/PESCC, sur la jeunesse : SCAC/France – FAJR, , sur le genre et les organisations de femmes: Coopération espagnole/AECID, coopération allemande / GIZ)
- Appui aux confédérations syndicales (AECID)
- Appui aux OSC pour se positionner collectivement sur la politique jeunesse et rôle des jeunes (projet FAJR-SCAC/France, coopération allemande / GIZ)
- Appui aux OSC pour se positionner sur les politiques de décentralisation et de bonne gouvernance (Coopération allemande/GIZ)

